

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Objet : Interdiction de stationner Square du 8 Mai 1945 rue Francis Prieur et autour du monument aux morts, situé au niveau des n°200 et 220 de la rue Francis Prieur du mardi 07 mai 2024 à 18 heures au mercredi 08 mai 2024 à 14 heures.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 8^{ième} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique, de circulation et du stationnement,

Considérant la cérémonie commémorative qui se déroulera le mercredi 08 mai 2024 : square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des numéros 200 et 220 de la rue Francis Prieur,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit à tous véhicules (sauf voitures officielles et de service) square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des n° 200 et 220 de la rue Francis Prieur du mardi 07 mai 2024 à 18 heures au mercredi 08 mai 2024 à 14 heures.

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché sur place dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 :

La signalisation sera installée par les Services Techniques.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la Mairie d'AMILLY.

.....


ARRETE DU MAIRE

POLI N°47/2024
(Suite)
AT/SG

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'A.M.E,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Secrétariat du Commissariat de Police de Montargis,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de Montargis,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'Amilly,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'Amilly,
- Le Service des Affaires générales de la Ville d'Amilly.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly
Le 04 avril 2024,
Le Maire,

Gérard DUPATY

Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,

Monsieur Christian CARON-PERROUD
8^{ème} Adjoint à la Sécurité, Prévention

